

PERMIS D

OBJECTIFS

Être capable de conduire un véhicule de transport en commun de plus de 9 places assises ou transportant plus de 8 personnes non compris le conducteur.

Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque ne dépassant pas 750 kg de Poids Total

Autorisé en

Charge (P.T.A.C.).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir 24 ans
- Être titulaire du permis B en cours de validité
- Être reconnu apte lors d'une visite médicale auprès d'un médecin agréé pour les permis de conduire, Il faut passer l'Épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité

Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.)

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salle de cours équipée de moyens multimédias.
- Salle de mécanique avec moteurs sur bancs et/ou maquettes (éventuellement).
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules de transport en commun adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Maximum 4 stagiaires par véhicule

HORAIRES

A définir avec le centre de formation

PROGRAMME

Hors circulation :

- Connaître les règles élémentaires de sécurité comme celles liées au véhicule en marche ainsi qu'à l'arrêt (chargement, déchargement, prise en compte des passagers, ...) et connaître quelques notions sur les comportements en cas d'accident
- Avoir des connaissances générales sur le rôle du transport routier, son organisation ainsi que les règles spécifiques qui lui sont applicables (réglementation européenne portant notamment sur les temps de conduite et de repos et l'utilisation des moyens de contrôle)
- Avoir des connaissances élémentaires de mécanique permettant de détecter certaines anomalies de fonctionnement pouvant avoir une incidence directe sur la sécurité
- Maîtriser le véhicule en marche avant à allure lente hors circulation ou en trafic faible ou nul
- Savoir effectuer les vérifications de sécurité avant départ.
- Maîtriser le véhicule en marche arrière et effectuer des arrêts de précision.

Circulation :

- Montrer une maîtrise suffisante des commandes et accessoires du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuse
- Montrer son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)

- Épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie D : Hors-Circulation et Circulation à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux)

SANCTION VISÉE

Permis de conduire de la catégorie D

